

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 février 2008  
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)  
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien  
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)  
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude  
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

## **EXCUSE :**

M. CANIVENC

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Agence Locale de l'Energie - Convention financière 2008 - Approbation -  
Subvention**

Monsieur GUICHARD présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Agence Locale de l'Energie a été créée le 24 janvier 2007, à l'initiative de la CUB et avec le soutien de l'Europe, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde ainsi que de l'ADEME.

Cette association Loi 1901 a pour principal objectif de développer une dynamique locale de maîtrise des consommations d'énergie, de recherche de l'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables.

L'année 2007 constituait une phase de démarrage : recrutements, implantation et lancement du programme d'actions. L'année 2008 devrait être une année de développement de l'ALE et de la mise en œuvre d'actions concrètes, en partenariat avec ses membres.

Cependant, l'association a connu des difficultés financières importantes au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2007 et des solutions doivent être trouvées rapidement pour sécuriser sa situation financière.

## **1 – Présentation de l'Agence Locale de l'Energie**

### Etat d'avancée de la création

L'Agence Locale de l'Energie, association « Loi 1901 », a été créée le 24 janvier 2007 dans le cadre d'un appel à projet européen, qui lui assure une aide financière de l'Intelligent Energy Europe Agency de 200.000 € sur les trois premières années de son fonctionnement.

L'Agence a installé ses bureaux sur l'esplanade de Mériadeck (immeuble Les Jardins de Gambetta), les recrutements ont été effectués pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement. L'ALE est donc à présent composée de son directeur, d'un ingénieur énergie et d'une assistante de direction.

En complément de ces 3 postes prévus initialement, l'ALE a recruté une assistante à mi-temps chargée de traiter le contrat européen, cette charge de travail étant particulièrement lourde à gérer.

Pour l'année 2008, le recrutement d'un second ingénieur est prévu, dans le cadre du contrat européen, pour permettre à l'ALE de se développer et de se doter des moyens humains nécessaires à la mise en place de son programme d'actions.

## 2 – Présentation du budget annuel de fonctionnement de l'association

### 2-1 Rappel du budget annuel prévisionnel 2007

Notre établissement public était sollicité en 2007 pour un montant total annuel de 40 000 €.

Dans le cadre du contrat européen la CUB s'est engagée à hauteur de 120 000 € pour les trois ans ce qui correspond à 28% de l'engagement total des partenaires (hors Europe) sur les 3 premières années de fonctionnement de l'Agence.

Pour mémoire sur les 3 ans :

- Europe : 200 000 €,
- Communauté Urbaine de Bordeaux : 120 000 €,
- Conseil Général de la Gironde : 90 000 €,
- Conseil Régional d'Aquitaine : 90 000 €,
- ADEME : 45 000 €,
- adhésions des autres partenaires non institutionnels et/ou des communes : 80 000 €.

### 2-2 Présentation de la situation budgétaire en 2007

L'association a connu des difficultés financières en 2007, pour sa première année d'existence.

En effet, en raison d'un retard pris par les instances européennes dans le cadre du contrat en cours, la subvention de l'Europe est en retard de plus de 4 mois.

Un premier acompte de 70% du montant total de la subvention pour les 3 années de fonctionnement aurait dû être versé, l'ALE ayant pour sa part respecté ses engagements au titre du contrat européen.

	2007			2008
	prévu	obtenu	payé au 31.12.07	demandé (CA novembre 07)
CUB	40 000	40 000	40 000	60 000
CG33	30 000	22 500	18 000	50 000
CRA	30 000	30 000	15 000	50 000
ADEME	15 000	15 000	15 000	45 000
EUROPE	60 000	66 666	0	66 666
Autres	5 000	6 000	6 000	41 800
<b>TOTAL</b>	<b>180 000</b>	<b>180 166</b>	<b>94 000</b>	<b>313 466</b>
Budget initialement prévu contrat européen en Euros	174 000			200 000

De plus, la lourdeur du contrat européen a nécessité le recrutement d'une personne à mi-temps non prévu initialement, ce qui a eu pour conséquence d'alourdir les charges de personnel.

Par ailleurs, les participations financières des principaux fournisseurs d'énergie (EDF et Gaz de Bordeaux) ont été fortement réduites par rapport au plan de financement initial.

Des retards sont également intervenus dans le paiement d'une partie des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional.

Pour toutes ces raisons, l'ALE se trouve en difficultés financières. Elle est actuellement dans l'obligation de recourir à un prêt bancaire, ce qui constitue un coût supplémentaire.

Toutes ces difficultés constituent une contrainte forte pour l'ALE et l'empêchent notamment de procéder au recrutement d'un ingénieur ou d'un technicien, indispensable à sa phase de développement pour ses premières années d'existence.

### 2-3 Budget annuel prévisionnel 2008

Le budget annuel prévisionnel pour l'année 2008, validé par le conseil d'administration de l'association le 29 octobre 2007, est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Charges de personnel	214 178	Commission Européenne	66 666
Communication	13 880	Communauté Urbaine	60 000
Déplacements	8 000	Conseil Régional	50 000
Equipement	21 657	Conseil Général	50 000
Location de locaux	16 353	ADEME	45 000
Informatique, matériels	20 557	Autres partenaires	41 800
Formation	6 500		
Divers	12 341		
<b>TOTAL</b>	<b>313 466</b>	<b>TOTAL</b>	<b>313 466</b>

L'ALE sollicite donc en 2008 l'ensemble des membres fondateurs pour augmenter leurs subventions de 20 000 € par rapport à 2007.

Cette augmentation est justifiée par les difficultés rencontrées par l'ALE en 2007 ainsi que par le développement des actions qu'elle souhaite mettre en place pour répondre notamment à la nouvelle démarche Plan Climat, initiée par la CUB fin 2007.

### **3 – Proposition**

L'association rencontre 2 problèmes qu'il convient de dissocier :

- d'une part, le décalage dans le temps du paiement des subventions qui lui sont accordées,
- d'autre part, des charges plus importantes que celles prévues au budget prévisionnel sur 3 ans prévu dans le cadre du contrat européen.

Concernant le 1<sup>er</sup> point, il fera l'objet d'une autre délibération relative à une avance de trésorerie.

Le second point relève d'un problème structurel pour lequel la CUB pourrait consentir un effort en augmentant sa participation annuelle – aujourd'hui fixée à 40.000 € - de 20 000 € par an pour les années 2008 et 2009, date d'échéance de la convention pluriannuelle.

Le même effort financier a été demandé aux autres membres fondateurs que sont le Conseil Régional, le Conseil Général et l'ADEME, qui ont, à ce jour, répondu favorablement sur le principe.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal, chapitre 65, article 6574, fonction 8330, CRB D400.

Dans ces conditions, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la convention financière pour 2008 ci-annexée (celle pour 2009 fera l'objet d'une nouvelle délibération, conformément à l'article 5 de la convention pluriannuelle),
- approuver l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexé,
- décider de l'attribution d'une subvention pour 2008 et 2009 d'un montant de 60 000 € à l'Agence Locale de l'Energie,
- autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Mmes CURVALE et VIGNE et MM. BRANA et HOUDEBERT ne prennent pas part au vote  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 MARS 2008**

**PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008**

M. Max GUICHARD